

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

RISQUES

Ce document indique les mesures de prévention et de protection ainsi que les consignes de sécurité devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risque susceptible d'affecter notre commune.

Risque technologique (Titanobel)
Risque transport de matières dangereuses (voie ferrée)
Risque feu de forêt
Risque canicule
Risque tempête
Risque de rejet d'isotopes d'iode radioactif

Pourquoi un DICRIM ?

La Préfecture de la Haute-Vienne a établi un Dossier Communal Synthétique des Risques Majeurs (DCS) qui fait apparaître pour notre commune deux risques majeurs (technologique et transport de matières dangereuses) et un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).

Un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été établi par la Commune qui permettra de recevoir et diffuser l'alerte et coordonner les moyens de secours sur le terrain pour les 5 risques qui suivent.

Les moyens d'information

Dès que l'alerte est donnée, il appartient à chacun de s'informer de l'aggravation du risque et des consignes à respecter en écoutant ou consultant :

- **La radio (France Bleu Limousin – fréquence 103.5, Radio Bleu St Léonard de Noblat – fréquence 103.9, France Inter ou France Info)**
- **La télévision (France 3)**
- **Météo France (08 92 68 02 87)**
- **La Mairie (05 55 39 81 02)**

RISQUE TITANOBEL

Les villages de **Grand Chaud** et du **Moulin des Colles** sont concernés par le risque d'explosion du dépôt d'explosifs TITANOBEL.

Diffusion de l'alerte

L'alerte peut être donnée par le signal sonore qui consiste en trois appels modulés de 1 minutes séparés chacun d'un silence de 5 secondes.

1 mn 5s 1 mn 5s 1mn
(_____)

La fin de l'alerte sera émise par un signal sonore continu de 30 secondes.

Que devez-vous faire ?

En cas d'alerte, voici les précautions à observer :

- rester ou rejoindre le bâtiment le plus proche et le plus solide,
- s'isoler dans une pièce, si possible en sous-sol : fermer les volets,
- fermer le gaz,
- écouter la radio,
- ne pas fumer,
- ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille (ils sont eux aussi protégés),
- ne pas téléphoner,
- ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Les villages de **La Cour**, **La Châtaigneraie**, **Le Puy**, **Le Tunnel** et **Le Puy Courty** sont concernés par le risque d'explosion, d'incendie, ou de dispersion dans l'air de produits dangereux le long de la voie ferrée.

Diffusion de l'alerte

L'alerte peut être donnée par le signal sonore qui consiste en trois sonneries montantes et descendantes de chacune une minute.

1 mn / 1 mn \ 1 mn /

Que devez-vous faire ?

En cas d'alerte, voici les précautions à observer :

- rejoindre le bâtiment le plus proche selon un axe perpendiculaire au vent ;
- s'isoler dans une pièce : fermer volets et stores, boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...), arrêter ventilation et climatisation ;
- s'éloigner des portes et fenêtres ;
- écouter la radio ;
- ne pas fumer ;
- ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille (ils sont eux aussi protégés) ;
- ne pas téléphoner ;
- se laver en cas d'irritation et si possible se changer ;
- ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

Dès la fin de l'alerte :

aérer le local de confinement.

RISQUE FEU DE FORET

La forêt étant largement présente dans notre environnement, ce risque peut concerner tous les habitants de la commune.

Que devez-vous faire ?

En cas de risque de feu de forêt, voici les consignes à appliquer :

Vous devez évacuer le secteur. Il y va de votre vie.

Evacuer avec vous, dans la mesure du possible, toute bombonne de gaz qui aggraverait la destruction de votre habitation et de l'environnement ;

- n'oubliez pas de fermer votre maison à clé, de fermer vos alimentations en gaz, électricité, eau et chauffage dès que vous évacuez
- si vous n'avez pas de solution d'hébergement chez des parents ou amis qui habitent en dehors de la zone incendiée, allez à la salle des fêtes des Bordes si le secteur n'est pas concerné par le feu ;
- **écouter la radio** ;
- ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille (ils sont eux aussi protégés).

RISQUE CANICULE

Le plan canicule est déclenché en fonction du niveau d'alerte de Météo France. Les personnes isolées ou de plus de 65 ans peuvent s'inscrire sur la liste des personnes vulnérables auprès du secrétariat de mairie. En cas de risque, celles-ci pourront être contactées par les services de la mairie.

Que devez-vous faire ?

- Se protéger de la chaleur :

- éviter les sorties et plus encore les activités physiques (sport, jardinage, bricolage ...) aux heures les plus chaudes ;
- s'il faut sortir, rester à l'ombre. Porter un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleur claire. Emporter une bouteille d'eau ;
- fermer les volets et les rideaux des façades exposées au soleil ;
- maintenir les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Les ouvrir la nuit, en provoquant des courants d'air.

- Se rafraîchir :

- rester à l'intérieur du domicile dans les pièces les plus fraîches ;
- prendre régulièrement dans la journée des douches ou des bains et/ou s'humidifier le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur ou d'un gant de toilette. Humidifier éventuellement ses vêtements.

- Boire et continuer à manger :

- boire le plus possible, même sans soif (eau, jus de fruit ...) ;
- manger comme d'habitude en fractionnant les repas (des fruits, des légumes, du pain, de la soupe ...) ;
- ne pas consommer d'alcool.

- Demander conseil à son médecin, son pharmacien :

- en cas de prise de médicaments ;
- si des symptômes inhabituels apparaissent.

RISQUE TEMPETE

Le plan tempête est déclenché en fonction du niveau d'alerte de Météo France. Les personnes isolées ou de plus de 65 ans peuvent s'inscrire sur la liste des personnes vulnérables auprès du secrétariat de mairie. En cas de risque, celles-ci pourront être contactées par les services de la mairie.

Que devez-vous faire ?

- sécuriser tout objet extérieur dangereux,
- fermer toutes les ouvertures de votre habitat,
- rester à l'intérieur des bâtiments en dur et écouter la radio,
- lorsque le calme est revenu, ne pas toucher les fils électriques tombés à terre.

RISQUE DE REJET D'ISOTOPES D'IODE RADIOACTIF

Dès que la Mairie a connaissance du risque de rejet d'isotopes d'iode radioactif dans l'atmosphère, elle prévient la population par le biais des élus, des agents communaux, des représentants de villages ...

Que devez-vous faire ?

- En priorité, les personnes de moins de 40 ans doivent se rendre à la salle des fêtes des Bordes, pour recevoir des comprimés d'iode ;
- Les personnes de plus de 40 ans seront à leur tour contactées pour la distribution des comprimés les concernant.

NUMEROS UTILES

Mairie de Jabreilles les Bordes 05 55 39 81 02

18 : pompiers (incendie, accident, autres interventions)

17 : Gendarmerie (victime ou témoin, aide et assistance)

15 : SAMU (interventions médicales urgentes)

112 : pour obtenir les 3 numéros ci-dessus depuis un portable et des autres pays de l'U.E.